



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2022

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Rémi FOUCHAULT
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LCHAT

Exécutif

Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Excusés

Hubert DETHURENS (maire)
Marc DUPRAZ

Secrétaire

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)

Ordre du jour

Ouverture d'un crédit de construction de 2'400'000 F pour réaliser les travaux de rénovation des deux terrains de football du centre sportif

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de Hubert Dethurens et Marc Dupraz.

Le président procède à la lecture de la délibération, puis Thierry Arn précise qu'une séance d'information pour la population se tiendra le mercredi 1^{er} juin dès 18h30 à la buvette du centre sportif.

Marie Ducret Gauthey souhaite connaître la part qui sera empruntée pour ce crédit. Thierry Arn lui répond qu'actuellement la dette par habitant pour Laconnex est plutôt basse. Il précise en outre que la décision d'emprunter revient au maire et dépend principalement de la trésorerie communale. En raison des travaux de mise en séparatif du village, les dépenses communales ont beaucoup augmenté ces dernières années et de ce fait les liquidités ont baissé. Il estime donc que l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces travaux s'élèvera autour de 1.5 Mo.

Après une courte discussion, le président procède au vote de la délibération.



Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 2'400'000 F pour réaliser les travaux de rénovation des deux terrains de football du centre sportif, situés 99 avenue de Cavoitanne à Laconnex

Vu la vétusté du terrain d'entraînement en synthétique et la fragilité du terrain principal en herbe du centre sportif de la commune de Laconnex, sis 99 av. Cavoitanne,

vu le nombre important de joueurs des communes de la Champagne membres du club FC Etoile Laconnex,

vu la nécessité de procéder à la rénovation intégrale de ces deux terrains,

vu les coûts engendrés par cette rénovation en terrains synthétiques, estimée à 2'400'000 F, selon la procédure d'appel de marché public de novembre 2021,

vu la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2020, entrée en force le 13.10.20, d'octroyer par le Fonds intercommunal une subvention d'investissement à hauteur de 20% du coût effectif du projet de rénovation et jusqu'à concurrence de CHF 380'000 F, sous réserve de la constitution d'un groupement intercommunal,

vu la délibération du conseil municipal de Laconnex, adoptée le 13 septembre 2021, ouvrant un crédit d'étude de 80'000 F destiné au projet de rénovation du terrain de football synthétique et à la construction d'un terrain synthétique en remplacement du terrain en herbe actuel,

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, approuvant la création d'un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral, sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex » et les statuts dudit Groupement,

vu les délibérations des conseils municipaux d'Avusy, Chancy et Soral approuvant l'octroi d'une subvention d'investissement de 200'000 F destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex,

vu l'autorisation de construire APA/317118/1 accordée le 23.02.2022 par l'Office des autorisations de construire,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

- 1. De réaliser les travaux de rénovation des deux terrains de football du centre sportif de Laconnex.*
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de construction de 2'400'000 F destinés à ces travaux.*
- 3. De prendre acte qu'une subvention d'investissement à hauteur de 20% du coût effectif du projet de rénovation et jusqu'à concurrence de CHF 380'000 F sera demandée au Fonds intercommunal.*
- 4. De prendre acte de l'octroi d'une subvention d'investissement de 200'000 F de chacune des communes d'Avusy, Chancy et Soral, conformément aux délibérations de leurs*



conseils municipaux.

- 5. De comptabiliser les dépenses 2'400'000 F et les recettes 980'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 6. D'amortir la dépense nette de 1'420'000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.*
- 7. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 2'400'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

La délibération est acceptée par 8 voix POUR et une abstention.

Thierry Arn remercie le conseil municipal pour sa confiance et s'engage à essayer de trouver d'autres moyens de subventionnement pour mener ce projet à bout, en diminuant si possible les coûts pour la collectivité. Il invite toutes les personnes intéressées à participer à la séance de présentation du projet le 1^{er} juin prochain.

Le président lève la séance à 19h15.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale